

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE2026021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17
Date de la convocation : 02/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier, NEBOUT Franck, DÉNOUE Joël

Représentés : BOIBELET AVRIL Elsa représentée par COUSSEAU Stéphanie, CATINOT Isabelle représentée par VERGNION Philippe

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, CHABOT Jean-Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BP 2026 LOTISSEMENT LA RENARDIERE

Rapporteur : *Guy DECELLE, Maire*

Après établissement par la commission des finances en date du 17 février 2026 et présentation à la Conseillère aux Décideurs Locaux du Sud Charente de la DGFIP, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget annexe du lotissement de la Renardière 2026 (avec reprise anticipée des résultats 2025 en attendant le vote du Compte Financier Unique) et propose d'inscrire :

Des recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à **79 162.83 €**

Des recettes et dépenses d'investissement équilibrées à **149 199.00 €**

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ce budget annexe du lotissement de la Renardière 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE2026021

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 016-200054187-20260306-DE2026021-DE

S²LO

CHABOT Jean-Michel
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

DE2026021

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de reception de l'AR: 13/03/2026

LES LOT LA RENARDIERE

455

016-200054187-DE2026021-DE

A G E D I

EXERCICE 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	58 089,74 €	62 840,88 €
DENPENSES	62 840,88 €	69 420,55 €
RESULTAT	-3 751,14 €	-6 579,67 €

Résultat d'exécution du budget

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice	Résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reportés) Année	Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	Restes à réaliser dépenses en	Restes à réaliser recettes en	Calcul si besoin de prélèvement (déficit)	Prélèvement à faire sur l'excédent de crédit du compte 1068 de l'exercice suivant	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant
	2024	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025	2025
INVESTISSEMENT	90 109,28 €		-3 751,14 €	86 358,12 €	0,00 €	0,00 €	86 358,12 €	0,00 €	
FONCTIONNEMENT	-8 740,28 €	0,00 €	-6 579,67 €	-16 319,95 €				0,00 €	-16 319,95 €
		-9 740,28 €	-10 330,81 €	70 038,17 €					

BUDGET 2026

INVESTISSEMENT		Recettes
Dépenses		
Ligne 001	Ligne 001	86 358,12 €
RAR dépenses	RAR recettes	0,00 €
	Compte 1068	0,00 €
FONCTIONNEMENT		Recettes
Dépenses		
Ligne 002	Ligne 002	16319,95

F. PELE
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
1 Rue de la Fontaine
35000 SAINT-HILAIRE

de faire,
Guy DECELE
Le 02/03/2026

